


LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENTE DOREE

LISTE DES PRODUITS MISE A JOUR LE 5 MAI 2026

Ce document récapitule les homologations réglementaires mais **ne constitue pas une préconisation d'emploi**. Avant tout usage, nous vous invitons à consulter un conseiller viticole pour adapter au mieux le choix du produit à appliquer. Les doses sont indiquées uniquement pour traiter contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Dans le cadre de la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée, la **Zone Non Traitée (ZNT)** en bordure d'un point d'eau est fixée à **3 mètres**. Les autres ZNT et distances de sécurité (riverains, personnes vulnérables, personnes présentes) sont fixées à **0 mètre** (en prenant soin d'éviter toute dérive). En cas de mélange avec un autre produit ou d'un dosage différent de celui indiqué ci-dessous afin de viser une autre cible, les ZNT et distances de sécurité sont à respecter en fonction de l'autre produit et/ou du dosage.

Un arrêté spécifique prévoit la protection des pollinisateurs lors de l'application d'insecticides, sous les conditions suivantes :

- Si les adventices ou les couverts végétaux sont en fleurs, il faut systématiquement les détruire avant les traitements. Le roulage est possible si le traitement est appliqué entre 2h avant et 3h après le coucher du soleil.
 - Lorsque les vignes sont en fleur, le traitement doit être appliqué entre 2h avant et 3h après le coucher du soleil avec un produit avec mention abeille ou ne comportant pas de mention interdisant l'utilisation en période de floraison (produits indiqués ci-dessous avec ).
- Aucun produit ne répondant à ces critères en agriculture biologique, une dérogation autorise l'application du traitement entre 2h avant et 3h après le coucher du soleil.
- Lorsque les vignes ne sont pas en fleur, il faut une absence d'abeille pour appliquer le produit et il n'y a alors pas de contrainte horaire.

ACTION NEUROTOXIQUE PAR CONTACT ET INJECTION

PYRETHRINOIDES DE SYNTHESE

CYPERMETHRINE

SHERPA 100 EW. CYPERFOR 100 EW. APHICAR 100 EW. SCIPIO 100 EW

EW 0,3 L/ha
DAR 7 jours, DRE 48 heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H315 H317 H335 H410
Nombre d'applications max : 2
Contre tordeuses, noctuelles terricoles, cicadelles des grillures

CYTHRINE L. CYVEA. SIKKA. SHACY. CARLY. TIBESHA

EC 0,3 L/ha
DAR 21 jours, DRE 24 heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H226 H302 H304 H315 H318 H332 H335 H336 H373 H400 H410
Nombre d'application max : 1
Contre tordeuses, eulia, cicadelles des grillures

CYTHRINE MAX. PROFI CYPER MAX. CYPLAN MAX. COPMETHRINE. CYPERKILL MAX 500 EC. CYPERIA 500 EC. RACACYPERG. PERCHOC

EC 0,06 L/ha
DAR 21 jours, DRE 24 heures
ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H226 H302 H304 H315 H318 H332 H335 H336 H373 H400 H410
Nombre d'application max : 1
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, eulia
Mention Abeille

DELTAMETHRINE

DECIS PROTECH. PEARL PROTECH. SPLIT PROTECH

EW 0,5 L/ha
DAR 14 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H226 H410
Nombre d'applications max : 3
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales
Mention Abeille (1 seule application autorisée lorsque les vignes sont en fleur)

JABAL

EW 0,5 L/ha
DAR 14 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H410
Nombre d'applications max : 3
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales
Mention Abeille

VIVATRINE EW. DELTASTAR EW. DELTASTAR. VOLTINE. ZASKINE

EW 0,5 L/ha
DAR 14 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H400 H410
Nombre d'applications max : 3
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales

ETOFENPROX

TREBON 30 EC. UPPERCUT. KAHO. KAHO EC. FLAGADA. KO-TECH

EC 0,3 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H304 H315 H318 H336 H362 H400 H410
Nombre d'application max : 1
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, metcalfa
CMR : Toxique pour l'allaitement

LAMBDA-CYHALOTHRINE

KARAKAS. ALICANTE. LAMBDATINE. CORDOBA. ASTARIME. CYALINE 100 CS. DCD

CS 0,125 L/ha
DAR 7 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H302 H332 H400 H410
Nombre d'applications max : 2
Contre tordeuses, metcalfa, cicadelles des grillures, eulia

KARAIBE PRO. KARATE XFLOW. TRAFO. KARATE ZEON. KUSTI. NINJA PRO. SCIMITAR. SENTINEL PRO. LAMBDASTAR. ENVERGURE. ESTAMINA. PROFI LAMBDA 100 CS. TARAK. ZELAMBDA. CAZEON. CAZEON 2. KARIS 10 CS. SPARK. LAIDIR. TEST. REALCHEMIE LAMBDA-CYHALOTHRIN 100 CS. AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS. SCHIALOITE. KONTESS. KENDO. OCTANS

CS 0,125 L/ha
DAR 7 jours, DRE 48 heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H302 H317 H332 H400 H410
Nombre d'applications max : 2
Contre coupe-bourgeons, chenilles bourruées, cigariers, altises, acariens, cicadelles des grillures, thrips, tordeuses, metcalfa, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales

TAU-FLUVALINATE

MAVRIK FLO. EVURE. TALITA UP. MAVRIK UP. KLARTAN UP. MAVRIK SMART. L.I.F.E. TALITA SMART. TALITA L.I.F.E. KLARTAN. QUINTE FLO. MARAVE. PEAWANUCK. SKYHAWK 240

EW 0,2 L/ha
DAR 21 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H400 H410
Nombre d'applications max : 2
Contre acariens, cicadelles des grillures, metcalfa, thrips
Mention Abeille

PYRETHRINES

PYRETHRE NATUREL

PYREVERT. CICAPYR. GREENPY. FITOPYR. PYRETRETIO. BIOPYREN PLUS. FLORA VERDE. STUKA. KRYSANTHIA. PYRIP

EC 1,5 L/ha
DAR 28 jours, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H400 H410
Nombre d'applications max : 3
Autorisé en AB



ACTION PHYSIQUE D'ETOUFFEMENT

HUILE DE PARAFFINE

LUMIERE. OVISPRAY

EC 15 L/ha
DAR 1 jour, DRE 12* heures, ZNT 0 mètre (ZNT eau 3 mètres)
Classe de danger H304
Nombre d'applications max : 3
Contre cicadelles des grillures, oïdium
Biocontrôle, autorisé en AB



Abréviations :

DAR : Délai Avant Récolte
DRE : Délai de Réentrée
*12 heures minimum en Gironde (6 heures en dehors)
ZNT : Zone Non Traitée
CMR : Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique

Pour toute autre utilisation, renseignez-vous :

<https://ephy.anses.fr>
<http://www.phytodata.com/>



1, route de Pasquina
33750 Beychac et Caillau
05 56 85 96 02
gdon@gdon-bordeaux.fr
www.gdon-bordeaux.fr

Sophie Bentéjac **Directrice**

Julien Paradis **Responsable technique et géomatique**

Jean Martin-Pernier **Coordinateur d'actions**

Carole Destribats **Assistante administrative et technique**

Financiers :

